



Ai-je droit à une indemnisation corporelle ?

Par **charlène**, le **10/04/2010** à **08:26**

Bonjour,

J'ai été victime d'une agression sexuelle étant mineur, la procédure judiciaire est terminée j'attends donc le procès. Mon agresseur a reconnu les faits, il est accusé d'agression sexuelle sur mineur avec circonstance aggravante pour faiblesses psychiques. je voulais demander conseil à ma question suivante.

Je suis en sévère dépression, je me suis mutilée tous les bras et aujourd'hui ils sont recouverts de cicatrices. Les gendarmes ainsi qu'un expert gynécologique ont pu constater ces marques or depuis, j'ai recommencé et ceci s'est aggravé. Je ne peux plus exposer mes bras nus, plus me baigner en public principalement à cause du regard des gens mais aussi sur un plan esthétique. Je suis complexée et cela me gâche la vie surtout pendant les beaux jours.

Est ce que selon vous, je pourrai demandé à mon avocat une indemnité corporelle étant donné que mes scarifications se sont visuellement aggravées après mon agression ?

Dans l'attente d'une réponse, je vous remercie.